



Dénoncer un compromis avec juge des tutelles

Par **PP41200**, le **30/10/2014** à **12:01**

Bonjour

Est-il possible qu'un juge de tutelle puisse annuler un compromis de vente qui à été signé pour la vente d'une maison. j'ai signé une promesse d'achat qui était de 140 000 euros, celle ci a été accepté aussi par un autre acheteur qui n'avait pas l'argent au départ, j'ai fait une proposition à l'agence à 155 000 euros qui a été accepté par l'agence avec retour de confirmation, j'ai essayé de joindre l'agence on m'a toujours dit d'attendre, impossible de joindre. Le conseiller me tel le lundi me disant que le vendeur et lui avaient reçu la consigne du directeur de ne pas m'appeler (j'ai les enregistrements) en stipulant que l'autre personne avait signée un compromis au prix que j'avais proposé, que les frais d'agence était basé sur 140 000 pour lui alors qu'ils étaient de 155 000 pour moi. J'ai appeler la tutelle qui à signé et il m'a raconté que Le directeur de l'agence est allé chez lui le samedi soir cela à durer 2 h et l'a fait signer et lui à fait peur en indiquant que cela allait durer des années et que je n'allait pas mettre plus alors qu'il avait essayé de me dissuader d'acheter celle ci.Ce compromis peut-il être dénoncé car j'ai surenchéri le lundi suivant en envoyant un fax paraphé de notre notaire au juge de tutelle qui doit délibérer, puis-je attaquer l'agence? merci.
cordialement